

RAPPORT d'activité

2025



Aide Pénale

Association socio-judiciaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR

Wassim El Golli

Cheffe de service

Valérie de Saint Laurent

Équipe du
contrôle judiciaire
socio-éducatif

Salariés

Émilie Jehannin
Linda Haddad
Emmanuelle Pepin
Romane Pérouse

Bénévoles

Marie-Christine Auber
Harriett du Pasquier
Laurence Garnier
Didier Perrin
Claire Savale

Coordinateur
RPM

Lyes Zidahnal

Salariés

Baptiste Auriou
Mampy Kabore
Trystan Gorlier
Pauline Baudry
Marie Olivier

Équipe
médiation

Bénévoles

Alexis Capitant
Laeticia Cocteau

Coordinatrice
SRP

Pauline Baudry

Équipe
SRP

Bénévoles

Chantal Aguetant
Anne Berger
Françoise Blachere
Douce Cazemajour
Patrick Clarot
Rosemonde Clarot
Catherine Denavarre
Ségolène De Sarnez
Florence Ferrary
Emmanuelle Roy
Christelle Saint Charles

Intervenantes

Douce Cazemajour
Héloïse Mahuzier

Groupes
d'échanges
entre parents

Services
généraux

Secrétariat

Mélodie Hardouin
Eva Domingues
Leila Jamal
Yasmina Ragued

Personnel
d'entretien

Awa N'Dao



4

Rapport moral 2025

6

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

16

Réparation Pénale à l'égard des Mineurs (RPM)

20

Stage de responsabilité parentale (SRP)

22

GEP : Groupes d'échanges entre parents

26

**La médiation pénale
et la médiation en commissariat**

28

**Formation
et vie des équipes**

Rapport moral 2025

Plus que jamais l'année 2025 mérite le titre d'année du changement. En effet après un long parcours au sein de l'AAPé, d'abord en tant que bénévole, puis présidente, Marie-Anne Lemoine qui a fortement contribué au développement de notre association a choisi de se consacrer à d'autres activités. Qu'elle soit ici remerciée de ce parcours et de son engagement.

En juin un nouveau conseil d'administration a été élu. Quatre nouveaux membres venant d'horizons divers, l'ont intégré ; Marie Broustin, Marie Ezie, Claire Horeau et Jean-Jacques Renard. Le conseil a élu un Bureau avec un

nouveau président, Hervé Guinard et un trésorier, Gilles Aguetant. On peut toutefois regretter qu'il n'y ait pas eu de candidat pour le poste de Secrétaire général et de Vice-Président. À l'avenir, un renforcement du Bureau apparaît nécessaire pour consolider la gouvernance et le développement de l'AAPé.

Auparavant, au tout début de 2025, l'AAPé a été reconnue d'intérêt général ce qui ouvre de nouvelles perspectives, recueillir des dons et/ou faire appel à du mécénat par exemple. Cela renforce également notre légitimité auprès de nos partenaires qui nous confient de plus en plus de mesures.



En 2025 nous avons également fait évoluer les statuts pour adapter et clarifier certains articles au temps présent et nous devons continuer en 2026.

Ces changements ne nous ont pas détourné de l'objectif principal que nous nous étions fixé, à savoir le retour à l'équilibre budgétaire, après une année 2024 difficile.

En 2025 l'AAPé a connu une activité en forte hausse dans tous les secteurs, les statistiques présentées ci-après en témoignent. L'enjeu était donc de faire face à l'augmentation de la charge de travail et de contenir notre budget. Si nous avons atteint ces objectifs c'est grâce à l'engagement des salariés et des bénévoles qui œuvrent quotidiennement à la réussite de nos missions, merci à eux et à Wassim EL Golli, notre directeur, qui impulse une dynamique positive qui ne se dément pas. Au-delà des chiffres c'est également la qualité du travail qui contribue à notre crédibilité auprès de nos partenaires.

Cette même année nous avons conclu une nouvelle convention avec la procureure de Paris concernant les stages de responsabilité parentale qui deviennent payants.

Des permanences ont été mises en place au contrôle judiciaire, des nouvelles mesures ont été initiées concernant les mineurs. Ainsi l'AAPé prend désormais en charge l'ensemble des stages pour mineurs en alternative aux poursuites. Cela concerne notamment les stages de citoyenneté, pour lutter contre le cyberharcèlement, les stages « rixes » (prévention des phénomènes de bandes) ainsi que les

stages de sensibilisation aux produits stupéfiants, déjà sous notre responsabilité.

Signalons également que L'AAPé a été sélectionnée pour participer au programme de recherche ERASMUS+, mis en place par Citoyens et Justice, sur le thème de la promotion de l'égalité auprès des hommes auteurs de violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Ces évolutions, ainsi que d'autres en réflexion ou en cours de finalisation, le projet associatif par exemple et la rationalisation de notre gestion administrative, grâce à l'implémentation d'un nouveau logiciel prendront leur plein effet en 2026. Elles contribueront au développement de l'AAPé dans les années qui viennent.

Néanmoins le futur s'annonce financièrement difficile. En effet, les pouvoirs publics nous imposent un changement de convention collective qui va significativement alourdir notre masse salariale, +6,34 % selon nos dernières estimations, et diminuer le nombre de jours travaillés. À ce jour aucune contrepartie n'est prévue. Si l'impact sera limité en 2026, il sera total en 2027 et les années suivantes.

Pour conclure, félicitons nous d'avoir consolidé, dans un contexte incertain, notre association sans rien céder à nos valeurs humanistes et gageons que nous saurons faire face tous ensemble à une conjoncture délicate.

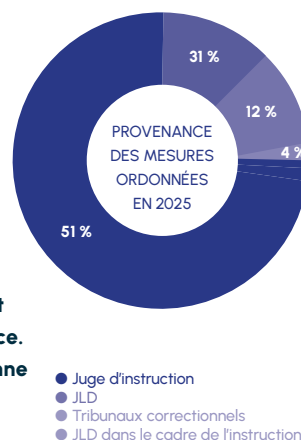
Hervé GUINARD, président

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

- 2025
358 MESURES REÇUES
- 2024
235 MESURES REÇUES
- 2023
213 MESURES REÇUES

Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) représente une version enrichie et développée du contrôle judiciaire proposant, en plus de la contrainte, un accompagnement global autour des problématiques sociales rencontrées par la personne placée sous main de justice. Cet accompagnement est un corollaire indissociable de la contrainte afin de lutter précocement contre la récidive. La temporalité du CJSE, en amont de la décision de justice, est particulièrement propice à l'engagement d'un travail de responsabilisation et d'identification des problématiques de la personne placée sous main de justice. Le travail d'accompagnement permet de mobiliser les capacités de la personne et de lui proposer de s'inscrire dans une dynamique de changement, d'être actrice de son insertion.

Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) représente une version enrichie et développée du contrôle judiciaire proposant, en plus de la contrainte, un accompagnement global autour des problématiques sociales rencontrées par la personne placée sous main de justice. Cet accompagnement est un



L'analyse de la situation, réalisée par les professionnels tout au long de la prise en charge des personnes, constitue une source d'information à destination des magistrats avant l'audience de jugement sur la capacité de la personne à respecter des obligations, à participer activement à sa réinsertion et à s'inscrire dans une dynamique de non-réitération. Le lien, par ailleurs créé avec les magistrats et l'association assure une réactivité indispensable à la réussite de la mesure et permet une prise de décision rapide lorsque cela est nécessaire.

D'un point de vue sécuritaire, le CJSE apporte des garanties quant aux contrôles des obligations posées par les magistrats, tout en prenant en considération les problématiques

de la personne. Cette mesure représente une solution alternative à une courte période d'incarcération qu'est la détention provisoire, dont les effets désocialisants sont attestés par

l'ensemble des études disponibles sur le sujet. De manière indirecte, cette mesure contribue aussi à lutter contre le phénomène de surpopulation carcérale.

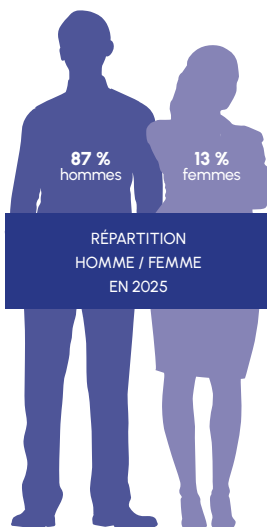
En conclusion, le temps judiciaire avant jugement offre un espace favorable aux changements de la personne pour peu qu'elle soit accompagnée. Investir la mesure de CJSE, c'est proposer une réponse pénale individualisée permettant à la personne d'amorcer un changement dans son parcours délictuel. L'Association d'Aide Pénale (AAPé) est mandatée par la Cour d'Appel de Paris depuis bientôt 50 ans.

Nous avons reçu
358 MESURES
contre 235 en 2024.



Profil du public (à partir des mesures reçues en 2025)

Les personnes accompagnées par le contrôle judiciaire de l'AAPé restent à majorité masculines, puisque 87 % des personnes accompagnées sont des hommes (84 % en 2024). 16 femmes sont placées sous contrôle judiciaire pour des infractions en lien avec des vols/escroqueries, 10 femmes pour des infractions caractérisées par la violence, et 6 femmes pour des infractions liées aux stupéfiants. La moyenne d'âge des personnes confiées à notre service est de 31,12 ans.



NATURE DES INFRACTIONS	2025
TRAFICS DE STUPÉFIANTS	76
RECELS DE VOL	48
Bande organisée	19
VIOLS	53
Viols sur mineurs	16
Viols conjugaux (conjoint, concubin, pacs)	5
VIOLENCES	68
Violences conjugales	10
PROXÉNÉTISME	9
ESCOQUERIES	19
INFRACTIONS CONJUGALES	15
MEURTRES OU HOMICIDES OU TENTATIVES/COMPLICITÉ DE MEURTRE ET HOMICIDES INVOLONTAIRES	11
AUTRES (INJURES, INFRACTIONS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ESCROQUERIE, RECEL, MENACES, ETC.)	59

Les événements 2025

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Romane Perouse. Sa formation de criminologue renforcera les compétences de notre équipe et nous permettra de mieux faire face à l'augmentation de mesures confiées à l'AAPé.

Nous accueillons également trois nouveaux bénévoles : M. Ronad Gouterman, ancien juge au tribunal de commerce de Nanterre, Mme Claire Savale, étudiante en droit, préparant en particulier l'ENM, M. Didier Perrin, directeur des ressources humaines dans le secteur bancaire.

Le partenariat avec le CRIAVS (Centre ressources pour intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles) s'est poursuivi, à raison de deux rencontres par trimestre. Ces rencontres ont pour objectif de renforcer la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, en profitant de la réflexion des différents acteurs auprès de ce public et du travail en réseau.

En plus de ces accompagnements avec le CRIAVS, une psychologue clinicienne travaillant avec l'EPOC (Espace psychanalytique d'orientation et de consultations) vient régulièrement animer des groupes d'analyse de pratiques auprès de l'équipe du contrôle judiciaire socio-éducatif pour évoquer des situations complexes et identifier les leviers aidant à faire évoluer un contexte défavorable.

Des formations régulières permettent aux professionnels du contrôle judiciaire d'approfondir

leurs connaissances, sur des thématiques en lien avec les profils de personnes suivies et de bénéficier d'outils innovants, en matière d'accompagnement socio-éducatif.

- L'année 2025 marque le commencement, pour l'AAPé, d'une volonté de s'inscrire dans le développement de la justice restaurative : toutes les salariées du CJSE ont ainsi suivi une première formation de trois jours sur les fondamentaux de la justice restaurative, proposée par la fédération des associations sociojudiciaires Citoyens et Justice.

En 2025, l'AAPé reste adhérente de la fédération Citoyens et Justice, réseau de professionnels œuvrant dans le champ sociojudiciaire. Ce réseau permet des échanges de pratiques,

d'être force de propositions et de contribuer aux négociations nationales avec le ministère de la Justice. En parallèle, nous avons poursuivi le travail portant sur les indicateurs du CJSE pour évaluer les impacts positifs de l'accompagnement proposé par les associations sociojudiciaires.

Enfin, l'AAPé tient au partage des différents accompagnements qu'elle propose. Le service de contrôle judiciaire a accueilli plusieurs stagiaires :

- Une auxiliaire de justice, pendant cinq semaines entre mars et avril.
- Une étudiante en Caferuis*, pendant cinq semaines, entre septembre et octobre.
- Et une étudiante en droit, pendant une semaine au mois de novembre.

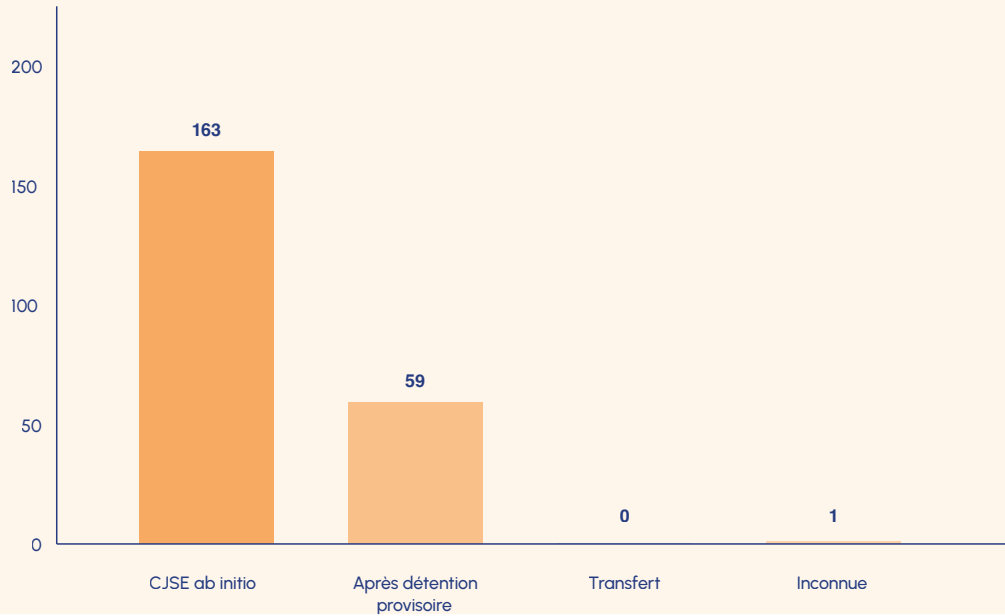
GLOSSAIRE

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.



Analyse des mesures closes en 2025

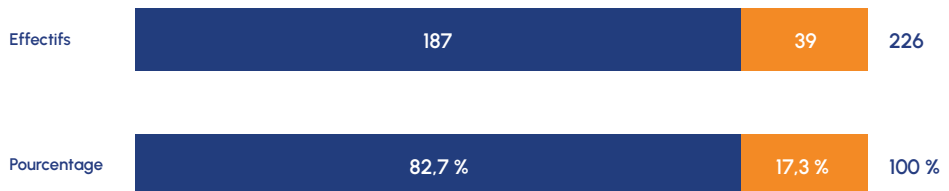
SITUATION AVANT LE PRONONCÉ DU CJSE



NATURE DE L'INFRACTION

Répartition entre infractions délictuelles et criminelles

■ Délictuelle ■ Criminelle



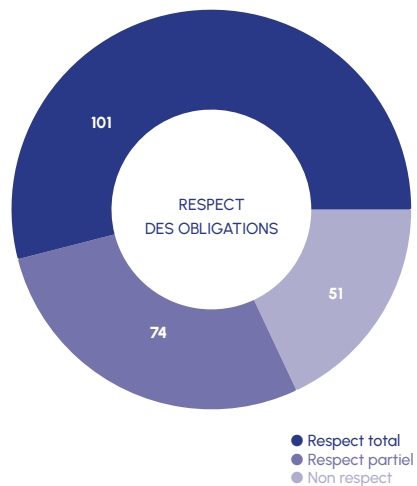
EN 2025,
226 MESURES
suivies par l'AAPé
ont été closes.

NATURE DES INFRACTIONS	2025
DÉLICTUELLE	187
Agressions sexuelles	6
Agressions sexuelles sur conjoint	1
Agressions sexuelles incestueuses	0
Agressions sexuelles sur mineur (hors famille élargie)	2
Autres atteintes délictuelles aux biens	4
Autres atteintes délictuelles aux personnes	16
Blessures involontaires	6
Délits routiers (refus d'obtempérer, défaut de permis...)	1
Conduite en état alcoolique et/ou sous stupéfiants	5
Consultations, détentions, diffusions d'images pédo-pornographiques	0
Destructions, dégradations	4
Enlèvements délictuels	2
Exhibitions, harcèlements sexuels	0
Homicides involontaires	3
Stupéfiants (consommation, détention, transport, etc.)	51
Violences conjugales (violences physiques, harcèlements, menaces...)	15
Violences intrafamiliales	8
Vols et vols aggravés	25
Vols sans violence, escroqueries, recels, abus de confiance	15
Violences volontaires simples	17
Violences à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	1
Harcèlements, menaces	3
Harcèlements, menaces à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	2

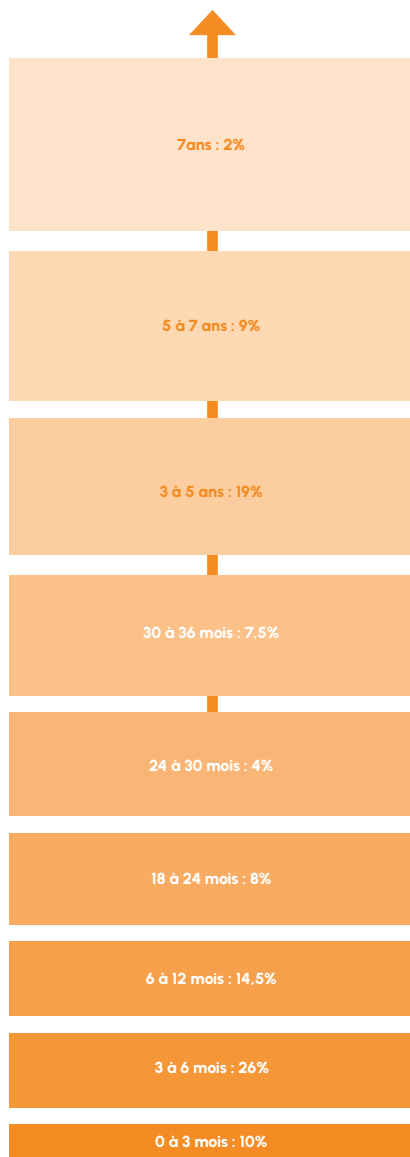




NATURE DES INFRACTIONS	2025
CRIMINELLE	39
Destructions, dégradations par feu ou explosion	0
Enlèvements criminels	1
Extorsions avec arme	4
Homicides volontaires (hors sphère familiale)	0
Homicides conjugaux	0
Homicides intrafamiliaux (hors conjugaux)	0
Proxénétisme	9
Recels d'un crime	1
Viols	12
Viols conjugaux	1
Viols incestueux	1
Viols sur mineur (hors famille élargie)	1
Vols avec violence ayant entraîné la mort	1
Autres infractions criminelles	8



DURÉE DE LA MESURE



26 % DES
MESURES CLOSES
avaient plus
de trois ans*.

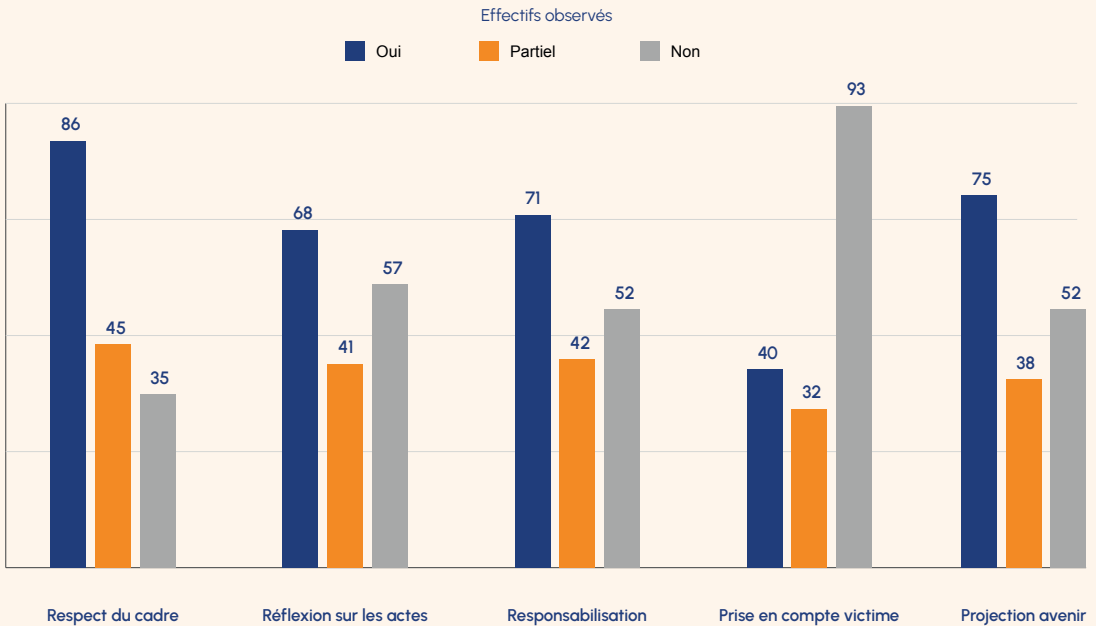


*RAPPEL

les associations
sociojudiciaires ne
sont plus rémunérées
au-delà de trois ans.

Les impacts du contrôle judiciaire socio-éducatif sur la dynamique psychique du justiciable

ÉVOLUTION OBSERVÉE SELON LES AXES TRAVAILLÉS



Nous avons réalisé une étude sur 166 justiciables portant sur l'impact du contrôle judiciaire socio-éducatif sur les justiciables, à partir de cinq critères d'évaluation :

- **Le respect du cadre :**

La personne comprend la mesure, elle se conforme aux obligations et interdictions de la mesure

- **La réflexion sur les actes :**

L'accompagnement permet à la personne d'engager une réflexion sur les événements qui l'ont conduite à commettre une infraction.

Nous avons réalisé
une étude sur
166 JUSTICIAIBLES

- **La responsabilisation :**

L'accompagnement a permis à la personne de prendre conscience des choses, de ne plus se situer dans une dynamique de fuite, d'évitement, de banalisation

- **La prise en compte de la victime :**

L'accompagnement a permis d'évoquer avec la personne la place de la victime et les conséquences de l'infraction

- **La projection dans l'avenir :**

Capacité à se projeter à court et moyen terme, notamment à travers l'élaboration d'un projet professionnel, de formation ou d'insertion.

Réparation Pénale à l'égard des Mineurs (RPM)

2025

353 MESURES RÉALISÉES

dont 302 mesures de réparation pénale et 51 stages

2024

353 MESURES RÉALISÉES

(RPM et Commuté*) et 317 mesures reçues

2023

343 MESURES RÉALISÉES

pour 400 mesures reçues

* Ce sont des mesures réorientées par la DT PJJ 75, à la demande de l'AAPé ou de la DT PJJ, pour des situations où le jeune, pour des raisons sociales ou psychologiques, bénéficie d'un accompagnement individualisé validé par le parquet des mineurs, conformément aux modalités prévues par la réparation pénale des mineurs.

La réparation pénale est régie par les articles L. 112-8 et suivants, et D. 422-3 du CJPM. Elle est prononçable à tous les stades de la procédure, en alternative aux poursuites, ou en tant que module de la MEJ (mesure éducative judiciaire) et de la MEJP (mesure éducative judiciaire provisoire). Elle a pour objectif d'accompagner l'auteur dans la compréhension des causes et des conséquences de son acte, de favoriser son processus de responsabilisation, d'envisager et de mettre en œuvre les modalités de réparation des dommages commis, et de prendre en considération la victime.

Le service de réparation pénale de l'Association 1901 d'aide pénale met en œuvre, sur mandat de l'autorité judiciaire, des mesures éducatives à destination des mineurs auteurs d'infractions. Ces mesures visent à apporter une réponse pénale adaptée, favorisant la responsabilisation, la réparation du préjudice et la prévention de la réitération.

Les modalités d'intervention sont individualisées et ajustées à la situation du mineur, à la nature des faits reprochés et à son environnement familial, scolaire et social.

L'AAPé met en œuvre trois mesures en alternative aux poursuites pour les mineurs :

- les mesures de réparation pénale ;
- les stages de citoyenneté ;
- la médiation pénale des mineurs en milieu scolaire.

En 2025, le service de réparation pénale des mineurs a reçu 241 réquisitions du parquet des mineurs, et a réalisé 353 mesures,

dont 302 mesures de réparation pénale et 51 stages.

L'équipe assure désormais l'ensemble des stages, en alternative aux poursuites confiées par la Protection judiciaire de la jeunesse. En complément des stages de sensibilisation aux produits stupéfiants, deux nouveaux stages ont été mis en place :

- un stage citoyenneté « Altérité et cyberharcèlement » ;
- un stage de prévention sur l'implication des phénomènes de bande.

Ces nouveaux stages ont permis de développer des partenariats avec plusieurs associations :

- Ethnoart, conception de projets pédagogiques innovants autour de la diversité culturelle, des rites de passage, du vivre ensemble, et des préjugés ;
- Respect Zone, spécialisée dans la lutte contre les cyber-violences ;
- l'association de prévention du site de la Villette, accompagnement de mineurs dans le cadre de stages destinés à des

En 2025
le service a reçu
**241 RÉQUISITIONS
DU PARQUET**



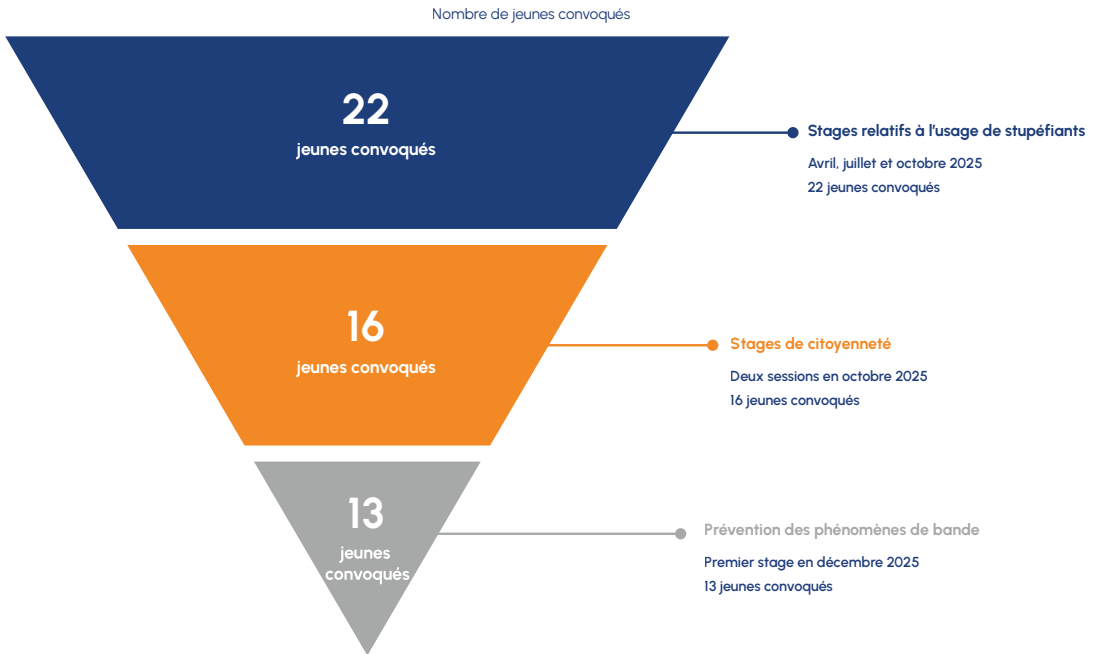
jeunes impliqués dans des rixes. Expertise précieuse sur les enjeux de violence, de cohésion sociale et de prévention des comportements à risque.

Ces collaborations, encore en construction, enrichissent progressivement l'activité du service et amènent l'équipe à développer de nouvelles compétences d'animation, en lien avec

les problématiques rencontrées chez les jeunes. Les trois stages en alternative aux poursuites (usage de stupéfiants, altérité et cyberharcèlement, et prévention des phénomènes de bande) ont permis de convoquer 51 jeunes :

- 39 ont achevé intégralement leur stage ;
- 11 ont mené leur mesure partiellement ;
- 1 seule carence a été enregistrée.

PARTICIPATION DES JEUNES AUX STAGES COLLECTIFS EN 2025

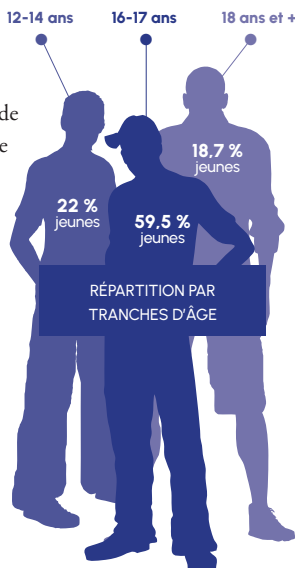


Pour accompagner ces nouvelles missions, le service a recruté :

- M^{me} Marie Olivier, précédemment conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire de l'Essonne, pour remplacer le départ de M^{me} Kabore ;
- M. Baptiste Auriau, juriste de formation.

Profil des jeunes en RPM

Le profil des jeunes accompagnés en 2025 montre une légère évolution par rapport à l'année précédente. Si les garçons restent majoritaires dans la réalisation des délits, avec 90 %, la tendance à l'augmentation de la part de filles concernées par la mesure est



confirmée (10 % en 2025, 12 % en 2024, contre 5 % en 2023).

L'âge moyen des jeunes accompagnés est de 15 ans et 11 mois, marquant une légère baisse par rapport à l'année précédente (16 ans et 1 mois), le plus jeune accompagné ayant 12 ans et le plus âgé 20 ans.

Cette évolution s'explique en partie par l'influence grandissante des réseaux sociaux sur la délinquance des mineurs.

Certains groupes criminels s'en servent pour cibler et attirer des jeunes dès 12 ans, qu'ils recrutent ensuite dans des formes de criminalité organisée, comme le trafic de stupéfiants ou les vols par effraction, entre autres.

RÉPARTITION DES JEUNES SUIVIS PAR ARRONDISSEMENT

Concentration dans le nord-est de Paris : 37 % des jeunes suivis

117 jeunes suivis provenant des :

- 18^e : 13 % (41 jeunes)
- 19^e : 12,7 % (40 jeunes)
- 20^e : 11 % (36 jeunes)

(en légère hausse depuis 2024, 34%).

Ensuite le 17^e arrondissement

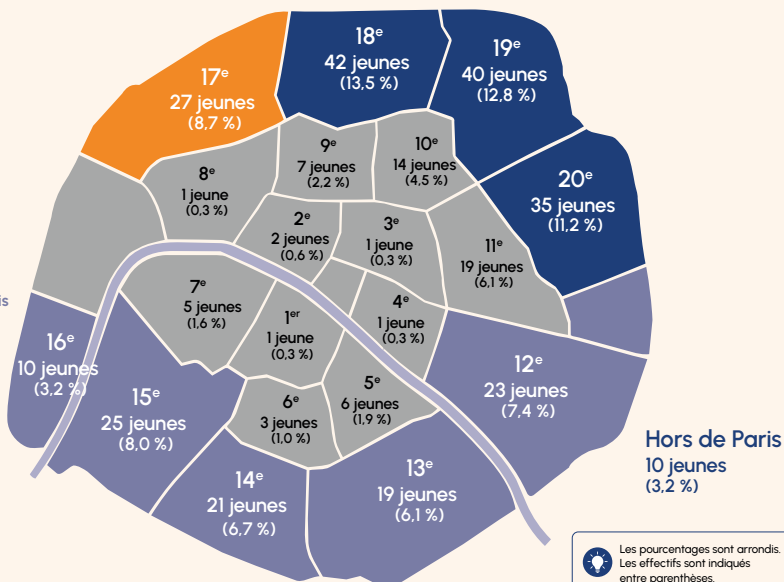
- 8,5 % (27 jeunes)

Arrondissements du sud de Paris

- (15^e, 8^e, 14^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e)
- 98 jeunes

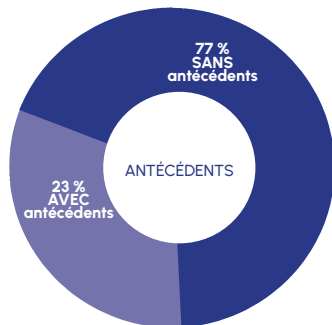
Centre parisien

- (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e)
- 60 jeunes



Les pourcentages sont arrondis. Les effectifs sont indiqués entre parenthèses.

Ces tendances relèvent des disparités territoriales, stables depuis plusieurs années, et reflètent les réalités sociales et territoriales parisiennes.



- Sans antécédent(s)
- Avec antécédent(s)

Concernant les délits, pour un total de 316 mesures requises, un total de 373 faits peut être identifié. Pour cause, certaines personnes sont suivies pour plusieurs faits, et d'autres infractions peuvent être classées dans plusieurs catégories. Par exemple, le vol aggravé peut, selon les circonstances, entrer à la fois dans la catégorie des violences et la catégorie des vols.

Les faits de harcèlement soumis à nos services ont été doublés, passant de 5 à 12.



RÉPARTITION
PAR SITUATION

RÉPARTITION DES DÉLITS	2025	%	2024
Vols, recels, extorsions	76	20,9 %	133
Violences	116	31,9 %	97
Stupéfiants	56	15,4 %	43
Conduites sans permis, délits en lien avec la circulation et la conduite	17	4,7 %	19
Dégradations	38	10,4 %	20
Outrages, rébellions	18	4,9 %	8
Harcèlements	12	3,3 %	5
Violences sexuelles, dont agressions	5	1,4 %	1
Remises ou sorties irrégulières de correspondances, sommes d'argent ou objets de détenu	4	1,1 %	8
Ports d'arme	22	6,0 %	16
Total	373	100 %	350

Activités réalisées

6 ateliers Police

36 jeunes, 33 mesures réalisées

7 ateliers 13/18

34 jeunes, 26 mesures réalisées

1 atelier sur la prévention des conflits entre jeunes

8 jeunes, 6 mesures réalisées

Activités à l'égard de la victime

lettres d'excuses

17 réalisées

médiations

6 réalisées

2 ateliers Oppelia - Charonne

14 jeunes, 11 mesures réalisées

1 atelier Bootcamp

6 jeunes, 6 mesures réalisées

1 atelier Maraude DPMP

11 jeunes, 10 mesures réalisées

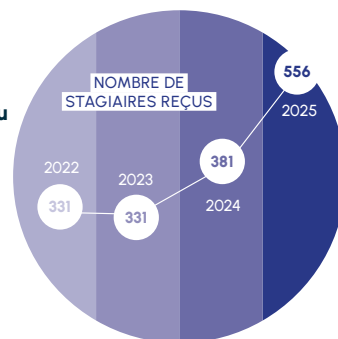
1 atelier audience TJ

29 jeunes

Stage de responsabilité parentale (SRP)

Créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

le SRP constitue une mesure alternative aux poursuites. Ce stage peut également être prononcé comme peine principale ou complémentaire dans le cadre d'une condamnation pénale. Il vise à rappeler aux parents les obligations juridiques, économiques, sociales et morales liées à l'exercice de l'autorité parentale.



MESURES REÇUES

566 MESURES en 2025
contre 381 en 2024

221 MESURES reçues
du Tribunal de Paris

354 MESURES reçues
du Tribunal de Créteil

Inscrit dans une dynamique à la fois individuelle et collective, ce dispositif poursuit une finalité éducative et préventive, en favorisant la responsabilisation des parents et la prévention de la réitération des faits, dans des contextes de difficultés éducatives ou familiales. Ses objectifs sont de :

- Permettre une prise de conscience des responsabilités parentales et pénales,
- Développer une réflexion sur la fonction parentale,
- Prise en compte des conséquences des violences intrafamiliales sur les enfants,
- Et accompagner l'évolution des pratiques éducatives vers une parentalité plus active et non violente.

Au total,
566 MESURES
SRP ont été enregistrées
en 2025.

Chiffres

En 2025, le service SRP poursuit sa dynamique de progression avec 566 mesures enregistrées, contre 381 en 2024, soit une augmentation

globale de 48,6 %. Cette évolution confirme le recours accru des juridictions à ce dispositif, principalement concentré sur les tribunaux de Paris et de Créteil. La répartition des mesures en 2025 est la suivante :

Le tribunal judiciaire de Paris enregistre 154 mesures en 2025, contre 121 en 2024, soit une hausse de 27,3 %. En 2025, ces mesures se répartissent entre 130 alternatives aux poursuites et 24 condamnations, contre 98 alternatives aux poursuites et 23 condamnations en 2024. On observe une augmentation des alternatives aux poursuites en 2025, tandis que les mesures issues de condamnations demeurent relativement stables sur la période.

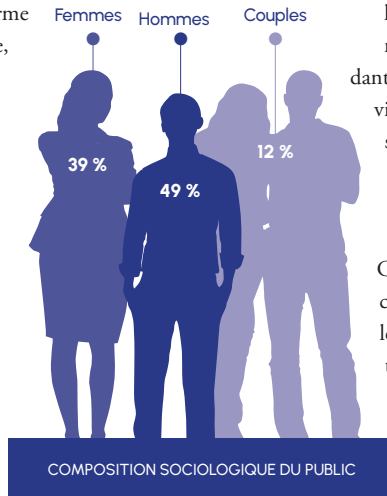
Le tribunal judiciaire de Créteil enregistre 354 mesures en 2025 contre 221 en 2024, soit une augmentation de 60,2 %. En 2025, ces mesures se répartissent entre 273 alternatives aux poursuites et 81 condamnations, contre

135 alternatives aux poursuites et 86 condamnations en 2024.

Cette progression s'inscrit dans une tendance structurelle à la hausse, observée depuis 2020, confirmant le rôle central de cette juridiction dans le recours au dispositif SRP.

Dans ce contexte, ce stage s'affirme comme un outil de réponse judiciaire, articulant prévention et sanction tout en contribuant à la protection de l'enfant, ainsi qu'à la responsabilisation des parents dans l'exercice de leur fonction éducative.

Composition sociologique des participants : si le public reste majoritairement masculin, l'année 2025 est marquée par une augmentation simultanée des femmes et des couples. Ce qui se traduit par une évolution de la composition du public accueilli, avec une diversification progressive des profils.



Typologie des infractions constatées

L'analyse moyenne sur la période 2020-2025 montre que la majorité des mesures concerne des situations de violences sur mineurs par un ascendant ou une personne ayant autorité (93,1 %).

Derrière ce chiffre, plusieurs types de violences sont identifiés. Les violences par un ascendant sans ITT représentent 58,5 % et constituent

TYPOLOGIE DES INFRACTIONS CONSTATÉES (MOYENNE 2020-2025)

Violences sans ITT sur mineur de 15 ans par ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime	58,5 %	VIOLENCES 93,1 %
Violences avec ITT n'excédant pas huit jours	25,5 %	
Violences habituelles sur mineur de 15 ans	3,6 %	
Violences sur conjoint en présence d'enfant	3,5 %	

le principal motif d'orientation vers la mesure. Les violences avec ITT n'excédant pas huit jours représentent 25,5 %. Les violences habituelles sur mineurs représentent 3,6 %, tandis que les violences sur conjoints en présence d'enfants représentent 3,5 %.

Cette typologie reflète la diversité et la complexité des situations rencontrées dans le cadre des stages de responsabilité parentale. Les SRP contribuent à prévenir les risques pour l'enfant et à accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités.

GLOSSAIRE

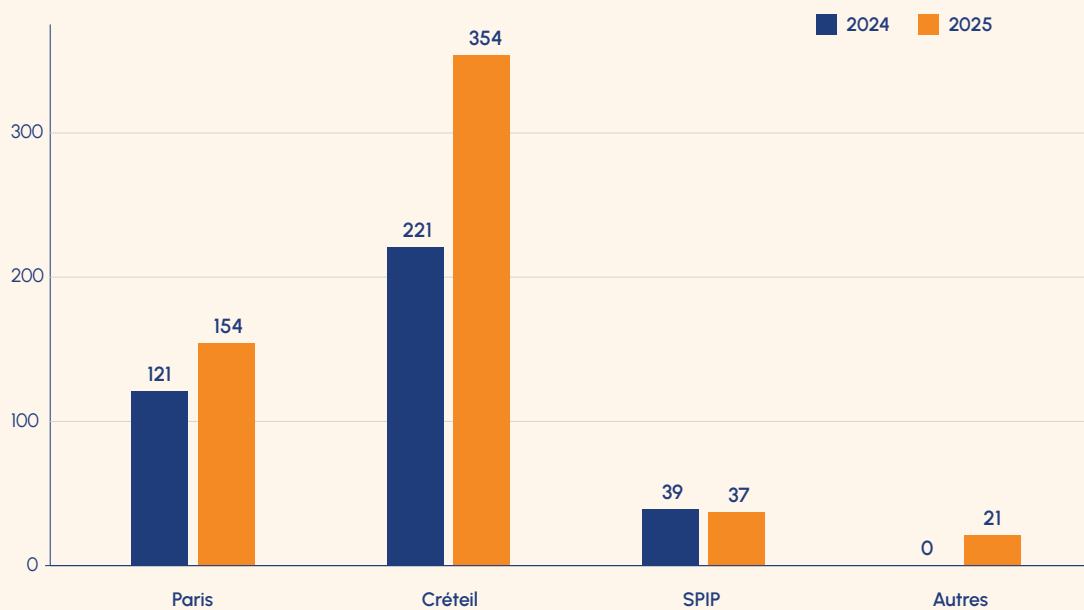
ITT : Interruption
Temporaire de Travail





ÉVOLUTION DES MESURES SRP (2024-2025)

Total : 381 mesures en 2024 · 566 mesures en 2025 (+48,6 %)





Les événements de 2025

Les stages de responsabilité parentale (SRP) ont connu une augmentation significative avec 566 mesures enregistrées en 2025, contre 381 en 2024, soit une hausse de 48,6 %.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité des années précédentes et confirme le recours croissant à ce dispositif, notamment dans un contexte de renforcement des politiques publiques de protection de l'enfance et de responsabilisation parentale.

Face à cette augmentation, l'équipe a poursuivi l'adaptation de ses moyens, avec le renforcement des ressources humaines par l'arrivée de deux nouveaux bénévoles et le recrutement de Pauline Baudry en qualité de coordonnatrice. L'implication de l'ensemble de l'équipe bénévole s'est également accrue, notamment par une présence renforcée au sein de l'association. Au regard de la complexification des situations

rencontrées, notamment en matière d'étayage socio-éducatif, un travail a été engagé afin de développer des outils pratiques visant à faciliter l'orientation des personnes accompagnées, vers des dispositifs spécialisés ou de droit commun. Par ailleurs, une formation sur la prise de parole a été mise en place, afin de soutenir les équipes dans l'amélioration de leurs pratiques professionnelles, et le renforcement de leurs interventions auprès des publics accueillis.

Au total,
**20 GROUPES
 DE PAROLE**
 ont été organisés
 au long de l'année.

Depuis le mois d'octobre, les séances collectives sont désormais coanimées par une psychologue, dans une logique de pluridisciplinarité. Cette co-intervention apporte un éclairage clinique et enrichit les échanges en offrant un espace d'élaboration autour des enjeux de parentalité, de l'enfance, de la violence et des liens familiaux, tout en permettant une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les situations évoquées.

GEP : Groupes d'échanges entre parents

2025

22 GROUPES DE PAROLE
115 parents

2024

14 GROUPES DE PAROLE
62 parents

Initiés à titre expérimental en 2023, les groupes d'échange entre parents se sont progressivement inscrits dans l'offre de soutien à la parentalité de l'Association d'Aide Pénale. Ces temps collectifs, d'abord destinés aux parents d'enfants suivis dans le cadre d'une mesure de réparation pénale, ont été reconduits et élargis à l'ensemble des parents accompagnés par les services de l'AAPé ainsi qu'aux parents extérieurs à l'association.

En 2025, l'AAPé a poursuivi l'organisation de groupes de parole destinés aux parents.

Ces espaces d'échange, de réflexion et de soutien visent à accompagner les familles face aux défis rencontrés dans l'exercice de la parentalité.

Une forte mobilisation des parents

Au total, 22 groupes de parole ont été organisés tout au long de l'année, réunissant 115 parents, soit une moyenne de 5 participants par groupe.

Afin de répondre de manière plus ciblée aux besoins exprimés, plusieurs groupes thématiques ont été proposés :

- 12 groupes généraux, autour de l'adolescence et de la parentalité ;
- 6 groupes dédiés aux parents adoptants ;
- 2 groupes consacrés aux problématiques liées aux addictions (produits stupéfiants, alcool, etc.) ;

- 2 groupe spécifique sur les adolescents et les écrans.

Ces temps d'échange ont permis d'aborder des situations concrètes du quotidien dans un cadre bienveillant, favorisant la parole, la déculpabilisation et le développement de la pair-aidance, les parents pouvant ainsi s'appuyer sur l'expérience et le soutien du groupe.

22 GROUPES
de parole ont été
organisés en 2025.

Un accompagnement pluridisciplinaire

Les groupes ont été animés par des binômes composés d'un intervenant sociojudiciaire et d'un psychologue, garantissant un accompagnement à la fois pratique et clinique.

L'association a poursuivi ses partenariats avec :

- le centre de consultation et de formation Daniel-Widlöcher, rattaché à l'École de psychologues praticiens ;
- des professionnels de l'association Oppelia - Charonne ;
- une psychologue clinicienne spécialisée dans la clinique de l'adolescence et de l'adoption.



Un partenariat a également été engagé avec l'École des parents et des éducateurs, dans le cadre du groupe dédié aux écrans.

Des objectifs clairs pour renforcer les compétences parentales

Les groupes de parole poursuivent plusieurs objectifs :

- Soutenir les parents confrontés à des difficultés ou des questionnements dans leur rôle éducatif ;
- Développer et valoriser les compétences parentales ;
- Prévenir l'isolement et le sentiment de culpabilité, en soulignant le caractère partagé des difficultés rencontrées ;

- Offrir un espace d'échange permettant à chacun de construire son propre modèle éducatif, en tenant compte de ses réalités culturelles et sociales.

Dans un contexte marqué par des évolutions sociétales et technologiques rapides, ces groupes constituent un levier essentiel pour remobiliser les parents et les aider à élaborer de nouvelles stratégies éducatives, dans une dynamique collective et solidaire.

Des thématiques au cœur des préoccupations actuelles

Les échanges ont porté notamment sur les sujets suivants :





- usage des réseaux sociaux et gestion du temps d'écran ;
- respect des règles de vie ;
- conduites à risque : puffs, tabac, alcool, stupéfiants, jeux d'argent ;
- fréquentations et violences ;
- rapport à l'argent et absentéisme scolaire ;
- difficultés de communication intrafamiliale ;
- ruptures et recompositions familiales (séparation, monoparentalité, deuil, etc.) ;

- usure parentale et place des figures parentales.

Projet d'expérimentation en détention

Le projet de mise en place de groupes d'échange en détention n'a pas pu être réalisé en 2025, en raison de contraintes administratives et institutionnelles.

Il est donc reporté en 2026.

TÉMOIGNAGES DE PARENTS

“ Je trouve ce dispositif important et particulièrement bien pensé. Un incident familial m'a amenée à découvrir ce lieu, ainsi que des professionnels à la fois formidables et bienveillants. La parole y est libre. On s'y sent vu, écouté et soutenu. ”

M^{me} R., mère d'adolescents de 11 ans et 16 ans.

“ Merci pour le groupe d'échange. Nous avons vraiment apprécié les échanges qui nous ont permis d'obtenir des réponses concrètes à nos questions. Nous repartons avec des outils précieux pour l'avenir. ”

M. et M^{me} R., parents d'enfants de 4 ans, 10 ans et 13 ans.

“ Ce groupe d'échange m'a fait énormément de bien. J'y ai trouvé des parents différents de moi, parfois avec des situations éloignées de la mienne, mais leurs témoignages m'ont beaucoup touchée. Entendre leurs expériences m'a permis de relativiser, d'apprendre et de me sentir accompagnée dans ce que je traverse avec mon fils. Je suis vraiment reconnaissante d'avoir pu vivre ces moments de partage. ”

M^{me} E., mère de P., 14 ans.

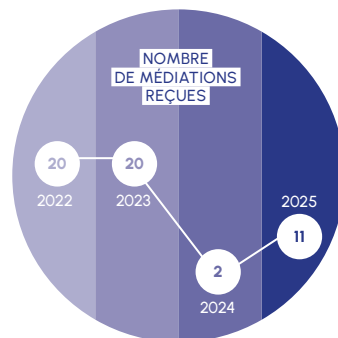
“ Nous tenons à remercier l'AAPé pour le soutien qu'elle nous apporte. Les échanges sans jugements et bienveillants nous ont permis d'aller de l'avant et améliorer la communication dans notre famille. ”

M. et M^{me} R., parents d'adolescentes de 16 et 18 ans.



La médiation pénale et la médiation en commissariat

La médiation pénale constitue une mesure alternative aux poursuites, visant à favoriser la réparation du préjudice subi par la victime, à mettre fin aux troubles résultant de l'infraction, et à contribuer au reclassement de l'auteur des faits. Dans ce cadre, le procureur de la République peut, avant toute décision relative à l'action publique, mandater un médiateur pénal chargé d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend.



La médiation pénale

Au-delà du rappel de la loi dans sa dimension symbolique, la médiation pénale a pour objectif de rétablir le dialogue entre les parties, de restaurer la communication et de permettre l'émergence d'un accord mettant fin au conflit.

Après une année 2024 marquée par une forte baisse d'activité, la médiation pénale a connu une reprise en 2025, avec 11 mesures traitées contre seulement 2 en 2024. L'ensemble des situations concernaient des conflits au sein de couples, liés à des plaintes pour non-représentation d'enfants.

La médiation en commissariat

L'année 2025 a également marqué la première année de mise en œuvre effective de la médiation en commissariat, à la suite de la signature de la convention intervenue fin 2024.

Les résultats observés soulignent l'intérêt et l'efficacité de cette mesure, aussi bien pour les plaignants que pour les personnes mises en cause. Sur les 26 situations traitées, seules

2 sont restées sans réponse, et 1 dossier a pris fin à la suite du déménagement d'une des parties.

Pour les 23 autres situations, des échanges constructifs ont pu être engagés. Dans 11 cas, la médiation a permis un apaisement concret du conflit grâce à la rencontre entre les parties. Pour les 12 autres situations, bien que

DEMANDES DE MÉDIATION REÇUES	2025
Situations de harcèlement moral	2
Situations de harcèlement sans incapacité	4
Situations de harcèlement moral entre voisins	2
Différends de voisinage	3
Situations de trouble à la tranquillité d'autrui par agression sonore	2
Situations de bruit et tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui	8
Situations d'émission de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé	3
Situation liée à un refus de souscription d'assurance pour un logement loué	1
Situation d'émission d'odeurs portant atteinte à la qualité de l'air ou à la santé des occupants et du voisinage	1
Total	26



la rencontre de médiation n'ait pas pu avoir lieu, une amélioration notable des relations a néanmoins été constatée.

Plusieurs exemples illustrent ces évolutions positives :

- la rédaction d'un courrier d'excuse par une personne mise en cause ;
- la création d'un collectif de riverains ayant contribué à apaiser les tensions ;
- la cessation d'agressions sonores à la suite d'un échange avec la personne mise en cause ;
- ou encore la mise en relation avec le tuteur d'une personne, ayant permis de rétablir un dialogue plus serein.

Cette première année de déploiement de la médiation en commissariat confirme ainsi l'importance de créer des espaces d'échange et de dialogue entre les personnes. Offrir un cadre d'écoute et de parole favorise, dans la grande majorité des situations, l'apaisement des tensions, une meilleure compréhension du point de vue de l'autre et la recherche de solutions adaptées.

Enfin, la fin de l'année 2025 a permis le recrutement de 9 nouveaux médiateurs et médiatrices, portant à 11 le nombre total de bénévoles diplômés intervenant au sein de l'AAPÉ.

Le renforcement de cette équipe permettra, dès 2026, la mise en place de permanences directement au sein du commissariat de Paris centre. Ce développement devrait contribuer à

En 2025,
le parquet de Paris
nous a transmis,
11 MESURES
DE MÉDIATION

l'augmentation du nombre de médiations proposées, et à rendre ce dispositif accessible à un plus grand nombre de citoyens.

L'équipe de médiation a participé à une formation spécifique consacrée à la médiation de proximité, proposée par la fédération Citoyens et Justice.



Formation et vie des équipes

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions de professionnalisation des équipes salariées et bénévoles, le développement des partenariats institutionnels et l'accompagnement des parcours de formation. Parallèlement, l'association a contribué à plusieurs initiatives en matière de justice restaurative et engagé un travail collectif de réflexion en vue de l'élaboration de son projet associatif 2026-2031.

Dans le cadre du développement des compétences des équipes, l'AAPé a poursuivi, en 2025, une politique active de formation à destination des salariés et des bénévoles. Ainsi, 8 salariés et 2 bénévoles ont suivi les premiers modules de formation à la justice restaurative dispensés par la fédération Citoyens et Justice. Le second module de cette formation est prévu début 2026.

Par ailleurs, 9 bénévoles et 1 salarié ont bénéficié d'une formation à la prise de parole en public et à la conduite d'entretien difficile, animée par l'organisme BYSS Formation. M. Zidhanal, éducateur spécialisé, a également bénéficié d'un accompagnement et d'un financement dans le cadre de la préparation d'un Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle en économie sociale et solidaire, au CNAM.

Cette formation vise à renforcer ses compétences professionnelles en vue de la prise de fonction, dès 2026, à la direction du service de réparation pénale des mineurs. L'AAPé poursuit également son engagement dans l'accompagnement des jeunes en formation.

Depuis septembre 2024, l'association accueille M^{me} Éva Domingues en qualité d'apprentie en BTS support à l'action managériale, et ce, jusqu'en août 2026. M^{me} Hardouin, secrétaire de direction, assure son accompagnement en tant que tutrice.

Durant l'été 2025, l'AAPé a accueilli une expérimentation menée par le SPIP de Paris, autour d'une démarche de justice restaurative réunissant trois victimes de viol et trois personnes condamnées. Cette action a donné lieu à la signature d'une convention d'occupation des locaux à titre gratuit, illustrant la qualité du partenariat développé avec le SPIP de Paris. Tout au long de l'année 2025, l'AAPé a également mis à disposition ses locaux de la rue Git-le-Cœur à la fédération Citoyens et Justice, afin d'y organiser plusieurs sessions de formation. Cette mise à disposition a elle aussi fait l'objet d'une convention d'occupation.

Enfin, des réunions institutionnelles trimestrielles ont réuni, tout au long de l'année, les équipes salariées et bénévoles autour d'un travail collectif d'élaboration du nouveau projet associatif 2026-2031.

**8 SALARIÉS
ET 2 BÉNÉVOLES
ont suivi les premiers
modules de formation
à la justice
restaurative**



CHIFFRES CLÉS 2025



2
médiateurs
spécialisés
formés

6
participants

1
expérimentation de
justice restaurative



19 personnes formées

8 salariés

+

11 bénévoles
formés en 2025



1
apprentie
accompagnée



20
participations
à des formations

10
personnes formées
à la prise de parole en
public et à la conduite
d'entretien difficile

10
personnes formées à
la justice
restaurative

4

réunions institutionnelles consacrées
au projet associatif 2026-2031

MERCI À NOS PARTENAIRES

- Ministère de la Justice ;
- La Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France / Outre-mer ;
- La préfecture de Paris et d'Île-de-France ;
- La préfecture du Val-de-Marne ;
- Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance d'Île-de-France ;
- Les tribunaux judiciaires de Paris et de Créteil ;
- La Direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris (DPMP) ;
- La Fédération Citoyens et Justice ;
- Caisse d'allocations familiales de Paris.

© Association d'Aide Pénale

Directeur de la publication : Hervé Guinard, président
Coordination éditoriale : Wassim EL GOLLI, Valérie de Saint
Laurent, Lyes Zidhanal, Pauline Baudry.

Exaprint, Montpellier

Réalisation Agence Kaolin - www.agencekaolin.com

Secrétaire de rédaction : Emmanuel Cauchois

Création graphique : Émilie Caro

Maquettiste : Anaïs Vinagre

Photos : Corinne Simon, iStockphoto, Eléonore Henry De Frahan

Numéro ISBN : 978-2-490096-38-1

Dépôt légal : juin 2026

Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite



Aide Pénale

Association socio-judiciaire

ASSOCIATION D'AIDE PÉNALE

Siret : 322 293 853 00071

Siège social : Tribunal judiciaire de Paris

29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

Tél. 01 44 32 53 37

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE

Tribunal judiciaire de Paris

29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

Tél. 01 44 32 53 37

Fax : 01 44 32 58 72

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICES DE RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS, STAGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE, ET MÉDIATION PÉNALE

8, rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris

Tél. 01 40 51 88 29

E-mail : accueil.paris6@aape.paris

Prix : 7,50 €

ISBN : 978-2-490096-38-1



9 782490 096381